

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le douze avril à 21heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes NABOS Sylvie, DOMERC Valérie, DUFFAU Eliane, Mrs TORRENT Georges, CAZENEUVE Luc, LILLE Franck, BONNEMAISON Jean-Luc, LAVILANIE Jacky, ESQUERRA Jean-Michel.

Absents excusés : Mrs QUAGLINI Philippe
Mr LAVILANIE Jacky est élu secrétaire de séance.

1) Présentation de Mr URRUTIA François

Suite au départ en retraite de Mr DUFFAU Gérard, Mr URRUTIA François a été recruté sur le poste d'agent technique polyvalent. Mr URRUTIA François se présente aux membres du conseil municipal et remercie celui-ci de l'avoir choisi.

2) Vote des taux d'imposition pour 2013

Mr le Maire présente aux membres du conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales précisant les bases d'imposition et les produits assurés pour les 3 taxes.

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition de 2012 soit :

- Taxe d'habitation : 12,67%
- Taxe Foncière bâti : 8,99%
- Taxe Foncière non bâti : 54,75%

Le produit des 3 taxes s'élève à 44 752 €.

3) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2013

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	169 289,00 €
RECETTES	169 289,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	109 957,00 €
RECETTES	109 957,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2013.

4) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2013

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	15 207,00 €
RECETTES	15 207,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	7 789,00 €
RECETTES	7 789,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2013.

5) Fleurissement de Saint Laurent

Le SIVOM doit intervenir le 16 avril pour aplanir la terre du tertre de l'église St Laurent. Il est précisé que le système d'arrosage sera mobile et pourra donc être utilisé pour arroser le tertre de la salle des fêtes. Le lycée Adriana qui doit réaliser le fleurissement précise qu'il pourra intervenir à partir du 11 mai après les vacances des élèves ou intervenir à l'automne suivant la météo.

Peinture de la porte de la salle de fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr URRUTA réalisera la fermeture en parpaing de la porte sachant que la commune a déjà en sa possession les parpaings nécessaires à ces travaux.

6) Permission de France télécom

Monsieur le maire précise que c'est maintenant le SIVOM ayant la compétence voirie qui va gérer et réaffecter à la commune le montant de la recette d'occupation du domaine public par France Télécom.

7) Comptes rendus des Syndicats :

SIVOM :

- Mr le Maire précise que suite à l'intégration de 18 communes, le SIVOM a été dans l'obligation de créer un budget annexe. En outre le nombre de représentants a été modifié, au lieu de 2 titulaires et 2 suppléants, les conditions sont les suivantes : 1 titulaire et 1 suppléant par commune. Les modifications s'appliqueront à partir du prochain mandat.
- Le coût de la main d'œuvre passe de 22 € en 2012 à 23 € en 2013.
- Le SIVOM a un projet de construction de bureau administratif et de locaux pour le matériel car ils sont actuellement installés dans des bureaux du conseil général, conseil général qui désire récupérer lesdits locaux afin d'installer une antenne d'action sociale. La commune de Miélan a proposé de donner au SIVOM un terrain situé derrière la gendarmerie, cependant ce terrain est en pente et nécessite de lourds travaux de terrassement. Le coût global de l'opération est estimé à 730 000 € dont 200 000 € subventionnés, reste à la charge du SIVOM un montant de 530 000 €. Il a donc été décidé que les membres du bureau vont travailler sur ce dossier.
- La traversée du village : le dossier technique de l'opération est accepté, cependant le SIVOM doit d'abord réaliser la traversée de Villecomtal sur Arros dossier qui a pris du retard suite à la course cycliste du Sud qui aura lieu en juin. Concernant le dossier de subvention déposé auprès du conseil général, il est précisé que la convention ne sera passée qu'en fin d'année aussi les travaux commenceront en 2014.
- Dates du débroussaillage : le 17 juillet et le 29 octobre 2013 ;
- Dates du désherbage : les 15 et 16 avril 2013, il est précisé que le SIVOM ne pourra mettre d'anti germinatif étant donné le contexte météo.

SMCD

Mme Sylvie NABOS précise que :

- le compte administratif se compose comme suit :
En fonctionnement : 196 000 €
En investissement : - 35 000 €
Soit un résultat global de l'exercice 2012 : excédent de 161 000 €
- Le BP 2013 s'équilibre comme suit :
En fonctionnement : 289 000 €
En investissement : 273 000 €
Budget qui a été voté à l'unanimité.
- Il n'est pas voté d'augmentation de la taxe des ordures ménagères pour 2013.
- Suite au changement de collecte du tri sélectif, le SMCD passe toutes les semaines contre toutes les 2 semaines auparavant. Les analyses montrent qu'il y a plus de collecte de sélectif que d'ordures ménagères en tonnage.
- Concernant les collecteurs verre il est de plus en plus constaté que le tri est mal réalisé et beaucoup de verre sont constatés dans les containers des ordures ménagères.
- Il est précisé que le SMCD va appliquer la dématérialisation des mandats et des titres à titre expérimental;
- Le SMCD lance une étude de containers enterrés, montant de cette étude= 30 000 €
- Le SMCD va organiser une porte ouverte de l'ancienne décharge de Mirande

Syndicat de l'Eau de Marciac

Mr Jean-Luc BONNEMAISON précise :

- Le compte administratif fait apparaître :
En fonctionnement : 500 612,65 €
En investissement : - 46 550,79 €
Soit un résultat global de l'exercice 2012 : excédent de 454 061,86 €
- Le BP 2013 est voté à l'unanimité et s'équilibre comme suit :
En fonctionnement : 1 134 469 €
En investissement : 422 109 €
- La nouvelle station de Montégut sera mise en fonctionnement en septembre
- Le prix de l'eau au m³ passe de 0.985€ en 2012 à 1 € en 2013.

Communauté de communes « Bastides et Vallons du Gers »

- Le vote du BP 2013 sera voté le 15 avril ;
- Le compte administratif 2012 se présente comme suit :
En fonctionnement : 187 394,18 €
En investissement : - 53 559,79 €
- Il a été décidé d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014. L'Etat versera 50 €/enfants scolarisés dans les écoles de la communauté de communes.
- Mr le Maire présente la plaquette réalisé avec la SEMADOUR sur les aides à l'artisanat et le commerce.
- Il est précisé que la fourrière pour animaux géré par la SPA a été transférer à la Communauté aussi la commune n'aura plus à verser la cotisation,

Questions diverses :

- Mr le Maire et Mme Sylvie NABOS ont visité le musée de l'école de Saint Clar qui reconstitue une école dans les années 30, c'est le seul musée de ce type en milieu rural. Ce musée est composé d'une directrice de musée et un guide qui fonctionne en association par le biais des anciens instituteurs et fonctionne par dons. Après contact des objets pourraient être prêtés si le projet de Ladevèze voit le jour. Il est précisé que le plus grand musée de ce type se trouve à Rouen. Proposition est faite de réaliser une réunion publique pour présenter le projet auprès des habitants Ladevéziens et des habitants des communes limitrophes qui ont été à l'école de Ladevèze.
- La commission bâtiments aura lieu le 11 mai 2013.
- Des agriculteurs ont signalé à la DDT des pertes de fonds consécutives aux fortes pluies des mois de janvier et février : glissements de terrain, ravinement, fossés obstrués par des coulées de boue, etc. Aussi il est demandé aux communes de faire part des dégâts constatés et ce avant le 19 avril 2013
- Il est précisé que la canalisation d'assainissement sous la salle des fêtes était complètement obstruée ayant comme conséquence des remontées chez la locataire Mme LAFFITTE Myriam. Aussi, il est décidé qu'après chaque manifestation Mr URRUTIA pulvérisera de l'eau dans la canalisation afin d'éviter ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.
Ont signé le registre les membres présents.